



*Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif  
Délégation Régionale POITOU-CHARENTES*



à

**La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Mission Observation Stratégie Animation  
Madame Leila BELAOUCHET  
Madame Françoise BALLORAIN**

**Contribution de la DR CPNE FP Poitou-Charentes  
aux Assises territoriales du Travail Social en Poitou Charentes**

**La DR CPNE FP Poitou-Charentes s'est réuni le 28 mars 2014 et porte sa contribution aux assises territoriales de Poitou-Charentes.**

**La participation de représentants de la DR CPNE-FP Poitou-Charentes (*instance paritaire de représentation politique de la Branche sanitaire, sociale et médico sociale en Région - 15 000 salariés*) aux assises territoriales instance, s'inscrit dans cette démarche.**

Le Travail Social, tout comme les secteurs dans lesquels les professionnels exercent leurs missions, vit un tournant dans son histoire réinterrogeant notamment les référentiels métiers et le contenu des formations initiales et continues dispensées.

Les évolutions que connaissent ces secteurs nous invitent aujourd'hui à repenser le rôle des professionnels et à veiller à ce que les postures d'accompagnement soient ajustées aux caractéristiques propres à chaque personne accompagnée, respectueuses de ses droits et de la formulation de ses choix, conformément aux dispositions de la loi de 2002.

A l'occasion de sa participation aux Etats Généraux du Travail Social, la CPNE-FP Poitou Charentes a arrêté des priorités :

- 1) l'alternance intégrative ;
- 2) le développement de l'apprentissage ;
- 3) le décloisonnement des formations et des parcours ;
- 4) l'adaptation de l'offre de formation à l'évolution des besoins.

▪ **Favoriser et développer l'alternance intégrative**

Les formations certifiantes cœur de métier de notre Branche, sont majoritairement construites de manière à alterner formation en centre de formation et formation en site qualifiant, c'est-à-dire sur la base d'une interdépendance et d'une complémentarité entre les organismes de formation et les sites qualifiants, dans le cadre de la conduite d'un projet de formation certifiant pour l'étudiant.

La qualité de cette alternance constitue un des enjeux majeurs pour la qualité des formations en travail social.

**C'est pourquoi la DR-CPNE-FP privilégie le développement de l'alternance intégrative ce qui suppose, notamment :**

- 1) d'améliorer la connaissance et la compréhension de la notion de « site qualifiant », et d'en garantir la bonne mise en œuvre et le développement ;
- 2) de donner aux entreprises/établissements les moyens et les ressources nécessaires pour devenir de véritables sites qualifiants (gratification des stages, temps dédié au tutorat,...) ;
- 3) d'identifier, de mutualiser et de valoriser les ressources pédagogiques existant au sein de chaque entreprise/établissement reconnu « site qualifiant » et cela en lien avec les organismes de formation.

▪ **Favoriser et développer l'apprentissage**

La Branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif a **mis en place et développé l'Apprentissage** (12 formations de niveau V à II sont actuellement ouvertes au financement de l'OPCA de notre Branche, Unifaf), **alors même que les entreprises de notre secteur ne sont pas assujetties à la taxe d'apprentissage.**

Le financement de l'apprentissage est assuré sur la base de 1/5<sup>ème</sup> de la contribution dite de professionnalisation et en 2013, l'enveloppe consacrée à l'apprentissage par la Branche a représenté près de 18 millions d'euros, permettant le financement de 1000 nouveaux apprentis entrants chaque année.

Le développement de l'apprentissage s'est accompagné de la conception et de la mise en place d'une **formation de maître d'apprentissage** que la Branche a rendu obligatoire.

Il existe donc véritablement une **politique de Branche volontariste** en matière d'apprentissage, que la CPNE-FP souhaite poursuivre et amplifier.

L'apprentissage permet en effet d'augmenter le nombre de personnes formées, puisque UNIFAF qui est l'OPCA de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif, prend en charge les coûts de formation en cas de recours à l'apprentissage.

L'apprentissage permet en outre :

- 1) de diversifier les voies d'accès à une certification, un objectif qu'il convient de développer pour permettre à de nouveaux étudiants d'accéder aux formations sociales et sanitaires (on peut considérer que l'apprentissage démocratise l'accès à ces formations) et ainsi d'obtenir la qualification recherchée et un emploi durable ;
- 2) de former différemment => les jeunes ont un parcours de formation bien plus professionnalisant dans le cadre du contrat d'apprentissage ;
- 3) de faire jouer la complémentarité entre les différents modes d'accès à la certification ;
- 4) de répondre à la précarisation croissante que l'on constate chez les étudiants en formation sanitaire ou social.

Par contre, cette volonté politique de la Branche est freinée par des difficultés de financement. En effet, les employeurs ne disposent pas toujours de la part de leurs financeurs (ARS, conseils généraux,...) des budgets nécessaires au **paiement des rémunérations des apprentis**.

Les 12 formations de niveau V à II de la Branche actuellement ouvertes au financement de l'OPCA de notre Branche, Unifaf, sont les suivantes :

- D.E Auxiliaire de puériculture
- D.E Aide-soignant
- D.E Educateur de jeunes enfants
- D.E Infirmier
- D.E Moniteur éducateur
- D.E Manipulateur en électroradiologie Médicale
- D.E Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- D.E Assistant de Service Social
- D.E Educateur spécialisé
- D.E Educateur Technique Spécialisé
- Diplôme de Conseillère en économie sociale et familiale
- BTS en Economie Sociale et Familiale.

## 50 apprentis en Poitou Charentes au CFA sanitaire Social en Poitou Charentes –

### Educateur Spécialisé

- Promotion 2011-2014 : 3
- Promotion 2012-2015 : 8
- Promotion 2013-2016 : 7

### Moniteur Educateur

- Promotion 2012-2014 : 8
- Promotion 2013-2015 : 10

### Educateur de Jeunes Enfants

- Promotion 2013-2016 : 1

### Masseur Kiné

- Promotion 2013-2015 : 4

### Aide soignant

- Promotion 2013-2015 : 9

### ▪ Décloisonner les formations et les parcours

Le travail des différents professionnels se complète et l'action de l'un interagit sur l'action de l'autre. Dans le cadre d'une prise en charge globale de la personne accompagnée ou de l'utilisateur, il faut favoriser les passerelles entre les différentes formations et développer les coopérations et échanges entre les disciplines, dès le stade de la formation.

Ceci appelle notamment à moderniser les référentiels métiers sous forme de modules dont certains peuvent être communs à plusieurs professions, afin que les postures et pratiques professionnelles attendues puissent être partagées et ajustées dans un travail d'équipe pluridisciplinaire, incluant les professionnels de santé (IDE, AS).

Le recrutement d'aide soignant « est complexe pour 46 % des établissements accueillant des personnes âgées » et « tous secteurs confondus 28 % des établissements picto charentais connaissent des difficultés à recruter cet emploi. »

En outre, si l'emploi d'AMP demeure en Poitou-Charentes, le 1<sup>ier</sup> emploi de la Branche, l'emploi d'aide soignant a fortement progressé entre 2007 et 2012 (plus de 530 emplois) et il est le 2<sup>ième</sup> emploi de la Branche en région.

Donc, l'une des orientations de la Branche en Poitou Charentes pourrait alors être de développer le nombre d'aides soignants formés et pour cela :

- ✚ De développer les moyens d'accès à la formation d'aide soignant
- ✚ Contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage
- ✚ Développer des formations passerelles AMP/AS et AVS/AS

## ▪ **Adapter l'offre de formation aux besoins**

Les évolutions constatées nécessitent **d'adapter l'offre de formation** aux attentes/besoins des employeurs et des salariés, et à l'évolution des besoins des personnes accompagnées grâce :

- à l'actualisation permanente des compétences des formateurs ;
- au développement d'une offre de formation tout au long de la vie qui complète les enseignements dispensés dans le cadre des formations certifiantes => le développement de compléments de formation en vue d'une extension des compétences des professionnels, constitue une nécessité pour les établissements et services qui accompagnent aujourd'hui un public de plus en plus diversifié. L'amélioration de la qualité de l'accompagnement nécessite en effet de prolonger la formation initiale dispensée dans les organismes de formation par des cursus de spécialisation permettant une extension des compétences (situation des personnes handicapées vieillissantes, autisme, handicap psychique, fin de vie, soins spécifiques, etc.) ;
- à l'intégration de nouvelles modalités d'enseignement (e-learning,) ;
- à un développement d'une réponse de proximité en délocalisant les formations au sein des territoires au plus près des besoins des salariés et des employeurs ;
- à l'homogénéisation de l'offre de formation.

Face à l'évolution des besoins, il convient de réinterroger le contenu des formations dispensées par les centres de formation des travailleurs sociaux afin d'obtenir une homogénéité des enseignements dispensés et de leur qualité sur l'ensemble du territoire.

Ceci nécessite notamment de favoriser la mutualisation des bonnes pratiques entre organismes de formation, voire la conclusion de partenariats entre organismes et de promouvoir des épreuves d'admissibilité valables sur l'ensemble du territoire et ce pour l'ensemble des formations sociales et sanitaires.

## ▪ **Professionaliser les jurys VAE pour les formations de la branche**

Participe à l'élévation du niveau de qualification et répond aux besoins et aux attentes des professionnelles, de la branche, des personnes accueillies et accompagnées pour des prestations de qualité sur le territoire de Poitou-Charentes.

## ▪ **Le Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie et le conseil en évolution professionnelle**

Une orientation pour tous doit être favorisée avec un pôle information et orientation sur les formations et les métiers sanitaires, sociales et médico-sociales en région Poitou-Charentes. La création du droit à être informé, conseillé et accompagné en matière d'orientation professionnelle :

- ✚ pour se préparer à la vie professionnelle dès la formation initiale, construire son projet, ultérieurement adapter ses compétences ou en acquérir de nouvelles,
- ✚ pouvoir accéder à une information gratuite et complète sur les métiers, les formations, les passerelles, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération.

La DR CPNE FP contribuera à la remontée d'informations avec les données de l'observatoire des métiers de la branche en Poitou-Charentes enquête emploi 2012...

## **Préconisation comme leviers d'actions à la qualification de la branche :**

Un des leviers passe par la participation des financeurs ARS, Conseil Général sur le reste à charge des établissements et services qui contractualisent des contrats de professionnalisation et des contrats d'apprentissage dans le cadre de la gestion prévisionnelle, des emplois, des compétences et des qualifications de la branche.

L'état doit assurer le financement d'un outil diagnostic en amont d'une VAE, élément de réussite pour accéder à la qualification et la certification et levier indispensable pour tous, pour s'inscrire dans une démarche de VAE.

La délégation régionale de la commission nationale paritaire de l'emploi, de la formation professionnelle en Poitou-Charentes reste à votre disposition en sa qualité de partenaire-participant et représentant politique pour la branche sanitaire, sociale et médico sociale à but non lucratif aux assises territoriales du Travail Social en région Poitou-Charentes.

Président DR CPNE FP

Dominique Marand

Présidente Adjointe DR CPNE FP

Marie-Hélène Fournat

**DR CPNE-FP**

**Contacts : Dominique MARAND 06 62 70 29 63**

**[Dominique.marand@orange.fr](mailto:Dominique.marand@orange.fr)**

**Marie Hélène Fournat : 06 77 79 58 63**

**[fournatmariehelene@orange.fr](mailto:fournatmariehelene@orange.fr)**